

**REGLEMENT  
COUPE DE FRANCE  
CADETS DES DEPARTEMENTS**

**COUPE DE  
FRANCE CADETS  
DES DEPARTEMENTS.**

**ROUTE  
PISTE  
CYCLO  
CROSS**



**SAISON 2019**

## TABLE DES MATIERES

1.	OBJET .....	3
2.	DECOUPAGE DES INTER-REGIONS .....	3
3.	SELECTION DES EPREUVES .....	3
4.	PARTICIPATION.....	4
5.	CALENDRIER DES EPREUVES .....	4
6.	QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES.....	4
7.	QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE .....	5
8.	RECOMPENSES ET ATTRIBUTS.....	5
9.	DOSSARDS .....	5
10.	CLASSEMENTS .....	5
11.	FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION .....	6
12.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES.....	6
13.	REGLEMENT DES EPREUVES.....	6
14.	DIFFUSION DES RESULTATS .....	6
	ANNEXE 1 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR ROUTE .....	7
	ANNEXE 2 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR PISTE .....	9
	ANNEXE 3 - EPREUVES INTER-REGIONALES DE CYCLO-CROSS .....	12
	ANNEXE 4 - FINALE NATIONALE ROUTE CADETS .....	14
	ANNEXE 5 - FINALE NATIONALE PISTE .....	16

## 1. OBJET

La Fédération Française de Cyclisme met en place une Coupe de France Cadets des Départements basée sur 5 inter-régions en prenant en compte l'activité de la catégorie Cadet du cyclisme traditionnel : Route, Piste et Cyclo-cross.

Cette Coupe de France Cadets des Départements s'inscrit pleinement dans la formation, détection et sélection des jeunes talents. Elle constitue l'entrée dans le programme d'accès au haut-niveau du Projet de Performance Fédéral. Elle favorise une saine confrontation des cadets et permet donc aux Comités Départementaux de contribuer à la formation des jeunes routiers - pistards - crossmen. Véritables fil rouge de la saison pour les 15-16 ans, ces épreuves permettent aux Comités Départementaux de mieux orienter l'activité.

## 2. DECOUPAGE DES INTER-REGIONS

Les inter-régions se composent comme suit :

- **Zone 1 Nord** : 3 comités régionaux : Hauts de France, Ile de France, Normandie rassemblant 18 départements
- **Zone 2 Ouest** : 3 comités régionaux : Bretagne, Région Centre Val de Loire, Pays de la Loire rassemblant 15 départements
- **Zone 3 Est** : 2 comités régionaux : Grand-Est et Bourgogne Franche Comté rassemblant 18 départements
- **Zone 4 Sud-Ouest** : 2 comités régionaux : Nouvelle Aquitaine et Occitanie rassemblant 25 départements
- **Zone 5 Sud-Est** : 3 comités régionaux : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse rassemblant 20 départements

Les coureurs Ultra Marins sont autorisés à participer aux épreuves de la zone inter-régionale de leur choix.

## 3. SELECTION DES EPREUVES

Chaque inter-région, quel que soit le nombre de départements qui la compose organise sur la base des programmes et des règlements spécifiques en annexe :

- 5 épreuves sur route
- 1 épreuve de cyclo-cross
- 1 épreuve sur piste

Ces épreuves doivent être inscrites au calendrier des Comités Régionaux.

Le calendrier des épreuves par zone inter-régionale est le suivant :

Période	Format d'épreuves
Octobre à Décembre N-1	1 épreuve cyclo-cross
Avril	Sur un week-end : 1 épreuve sur route de type plat sur 60 Km (Circuit de 4 à 6 Km) 1 épreuve CLMI (Contre la Montre Individuel) de type plat sur 5 à 6 Km
Mai	1 épreuve sur route de type vallonné sur 80 Km
Juin	Sur un week-end : 1 épreuve sur route en circuit vallonné sur 60 Km 1 épreuve CLME (Contre la Montre par Equipe) de 20 km
Juin/Juillet	1 épreuve sur piste

Chaque compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Les clubs organisateurs retenus doivent satisfaire aux obligations consignées dans le contrat d'organisation.

#### 4. PARTICIPATION

La Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux coureurs « Cadets » âgés de 15 et 16 ans dans l'année, c'est-à-dire nés en 2003 et 2004.

La Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes départementales et bi-départementales pour l'ensemble des disciplines (Route, Piste et Cyclo-cross).

Les équipes bi-départementales doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Elles ne pourront, par la suite, subir aucune modification.

Dans le cas contraire, la participation aux épreuves est possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Le nombre de coureurs de chaque équipe peut varier d'une épreuve à l'autre, il en est de même pour la fréquence de participation par coureur et ceci, sous la responsabilité du responsable de l'inter région concernée.

Cependant, une seule équipe par département doit être inscrite.

Les coureurs doivent porter le maillot de la sélection départementale. Pour les sélections bi-départementales, chaque coureur peut porter le maillot de son département.

#### 5. CALENDRIER DES EPREUVES

Chaque inter-région est responsable de l'établissement du calendrier des épreuves qui servent de support à la Coupe de France Cadets des Départements. La FFC validera le calendrier définitif de chaque inter-région comportant des épreuves sur route, sur piste et en cyclo-cross.

Le Comité Régional accueillant une épreuve de Coupe de France Cadets des Départements doit désigner l'ensemble du collège des arbitres dont un Président du jury.

#### 6. QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES

- Finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements :

La finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale de cadets composée de 3 à 6 coureurs maximum.

Les 5 premiers départements de chaque zone inter-régionale sont qualifiés pour disputer la finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements.

En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 6<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

Les manches piste et cyclo-cross inter-régionales doivent être prise en compte dans le classement des comités départementaux pour l'accès à cette finale. Cette finale se dispute habituellement à la mi-septembre de l'année.

- Finale nationale sur piste de la Coupe de France Cadets des Départements :

~~Les 4 premiers départements de chacune des manches piste inter-régionales de la Coupe de France Cadets des Départements sont qualifiés pour disputer la finale nationale sur piste de la Coupe de France Cadets des Départements. Cette finale se dispute habituellement à la fin septembre de l'année.~~

~~En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite.~~

Voir Annexe 5

## 7. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Championnat de France sur Route de l'Avenir Cadets :

Les 3 premiers départements de chaque inter-région au classement général provisoire (ou final) à la période légale des engagements pour les Championnats de France sur Route de l'Avenir bénéficient d'une représentation au Championnat de France Cadets à hauteur d'un coureur par département qui vient s'ajouter au quota régional.

Les manches piste et cyclo-cross inter-régionales doivent être prise en compte dans le classement des comités départementaux. Il est souhaitable que le Comité Régional et Départemental travaillent conjointement pour désigner le coureur qui s'ajoute au quota régional.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

- Championnats de France sur Piste Cadets :

Les vainqueurs de la Course aux Points ainsi que du Scratch de chaque inter-région Cadets sont qualifiés hors quotas pour les Championnats de France sur Piste de l'année dans leur épreuve respective.

Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du Comité Régional.

## 8. RECOMPENSES ET ATTRIBUTS

Des maillots, au nombre de 6, seront remis à l'équipe vainqueur du classement général **uniquement lors de la dernière épreuve des manches inter-régionales de chaque zone.**

~~Ces maillots devront être portés lors de la manche suivante.~~

**Des maillots seront également remis à l'équipe vainqueur des finales nationales sur Route et sur Piste.**

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupe, lots en nature ou autre attribut est laissé à l'initiative de chaque organisateur.

Les trois premiers de chaque épreuve, la première équipe de l'épreuve, ainsi que l'équipe vainqueur doivent être récompensés.

## 9. DOSSARDS

Les dossards sont attribués en fonction du classement général par équipe.

Pour la première épreuve, les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

## 10. CLASSEMENTS

Le barème de points pour le classement général par équipe de la Coupe de France Cadets des Départements est le suivant :

Classement de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	45	40	35	32	30	28	26	24	22	21	19	18	17	16	15

Classement de l'épreuve	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25					
Nombre de points	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5					

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1<sup>ères</sup> places par équipe puis de 2<sup>ème</sup> places ... etc.

En cas d'égalité parfaite, c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui est prépondérant.

## 11. FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des Comités Départementaux respectifs.

## 12. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires ont lieu à l'issue des compétitions et selon le programme sportif établi par l'organisateur local.

Les lauréats doivent se présenter en tenue de coureurs avec les couleurs et partenaires avec lesquels ils ont participé à la course et sous lesquelles ils ont été engagés.

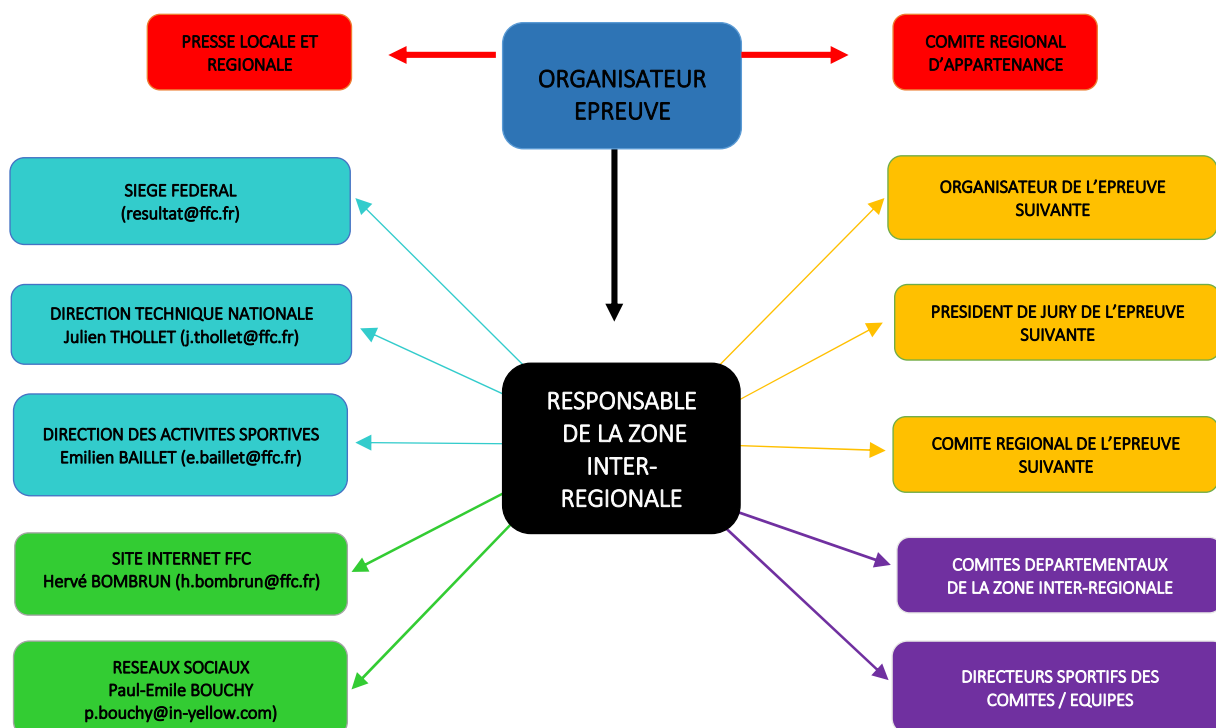
## 13. REGLEMENT DES EPREUVES

Chaque épreuve fait l'objet d'un règlement spécifique par discipline présenté en annexe de ce règlement :

- Annexe 1 : Epreuve sur route
- Annexe 2 : Epreuve sur piste
- Annexe 3 : Epreuve de cyclo-cross

## 14. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire par équipe avec les cumuls de points doit faire l'objet d'une diffusion selon le schéma ci-dessous :



## ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Route

### Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 3 à 6 cadets ou cadettes maximum.

### Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur.

Pour les épreuves sur route, le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il faut entendre par casque classique, le casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors des CLM, le coureur ne peut pas changer de casque.

### Article 3 - Classements

A l'issue de chaque épreuve sur route **en ligne et de contre la montre**, un classement par équipe sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle (1 point au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite).

**Lors des épreuves de contre la montre par équipe, le barème de points d'une manche de la Coupe de France Cadets des Départements pourra être directement appliqué**

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

**Points bonus sur route** (hors CLM) : Lors de l'arrivée, les 3 premiers coureurs de l'épreuve marquent des points supplémentaires pour l'équipe qui s'additionnent aux points du classement général selon le barème suivant :

- 1<sup>er</sup> : 20 points
- 2<sup>ème</sup> : 15 points
- 3<sup>ème</sup> : 10 points

### Article 4 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué par ordre de dossards mais selon le processus ci-après :

- 1<sup>ère</sup> vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2<sup>ème</sup> vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3<sup>ème</sup> vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Nous attirons l'attention des équipes départementales ou bi-départementales sur le fait qu'elles doivent engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

### **Article 5 - Dépannage**

Il est assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter les véhicules des comités départementaux et les équipes bi-départementales à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de l'inter-région et du Président du jury.

Encadrement : les équipes sont dirigées par un cadre technique titulaire du diplôme fédéral « Entraîneur club » (ou du Brevet Fédéral 2) au minimum.

L'ordre des voitures pour le dépannage fait l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

- Les équipes départementales ou bi-départementales dans l'ordre de leur position au classement général provisoire
- 1<sup>er</sup> tirage au sort : les équipes départementales ou bi-départementales non classées et présentes à la réunion
- 2<sup>ème</sup> tirage au sort : les équipes non classées et non représentées à la réunion

### **Article 6 - Engagements**

Les engagements se font par internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements est suivant les dispositions fédérales en vigueur.

### **Article 7 - Règlements FFC**

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.



## ANNEXE 2 - Epreuves inter-régionales sur Piste

### Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 4 à 5 cadets ou cadettes maximum.

15 à 25 départements selon la zone = 60 à 125 coureurs

1 coureur ou équipe / département et par épreuve hormis CLM 1 Tour Départ Arrêté (15 à 25 coureurs ou équipes par épreuves)

### Article 2 - Nature des épreuves

Le programme sportif des compétitions doit être le même lors des manches inter-régionales Piste de chaque zone et lors de la finale nationale Piste.

- Poursuite par équipe : 3 Km - 4 coureurs - 8 à 13 séries
- Scratch 5 Km : 15 à 25 coureurs
- Course aux points : 12 à 15 Km - 15 à 25 coureurs
- Vitesse par équipe : 3 coureurs en opposition - 8 à 13 séries
- CLM Individuel 1 tour Départ Arrêté : 2 coureurs par département (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe) - 30 à 50 coureurs (attribution des points à la place réelle)
- Elimination : 15 à 25 coureurs
- Américaine : 2 coureurs - 15 à 25 équipes - qualifications si nécessaire

Chaque coureur ne peut participer qu'à un maximum de 3 épreuves sauf dans le cas d'une équipe qui présente 4 coureurs (voir tableau ci-dessous).

Programme sur une journée :

Les coureurs participeraient à deux épreuves minimum chacun (exemple de participation possible).

#### **1<sup>er</sup> cas : 4 coureurs**

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	TOTAL
A		X	X	X			X	<b>4</b>
B		X		X			X	<b>3</b>
C	X			X			X	<b>3</b>
D	X				X	X	X	<b>4</b>

#### **2<sup>ème</sup> cas : 5 coureurs**

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	TOTAL
A	X	X		X				<b>3</b>
B		X		X			X	<b>3</b>
C				X			X	<b>2</b>
D	X		X				X	<b>3</b>
E					X	X	X	<b>3</b>

### **Article 3 - Classement**

Un barème de points est établi de la manière suivante :

- Epreuves par équipe : Poursuite par équipe - Vitesse par équipe - Américaine - CLM Individuel 1 tour DA par addition des deux temps

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

- Epreuves individuelles : Course aux Points - Elimination - Scratch :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Un classement général final par équipe est établi à l'issue des 7 épreuves par l'addition des points obtenus à chaque épreuve par le / les coureurs qui représente (ent) son (leur) département.

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1<sup>ères</sup> places puis de 2<sup>èmes</sup> places.

En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui réalise le meilleur temps en poursuite par équipe qui l'emportera.

### **Article 4 - Matériel**

Seul le vélo de piste traditionnel muni d'un guidon classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites. Le casque classique ainsi que les gants sont obligatoires.

### **Article 5 - Règlement**

Les épreuves devront se dérouler dans le respect des dispositions réglementaires FFC applicables aux disciplines de la piste.

### Exemple de programme sportif sur une journée :

Exemple pour 20 équipes sur la base d'une piste de 250 m.

Durée 4h45. Ce programme est à affiner avec les responsables inter-régionaux.

12:30:00	13:00:00	Echauffements Vitesse et Poursuite par équipe	1	00:30:00	00:30:00
13:00:00	13:30:00	Echauffements Courses en peloton	1	00:30:00	00:30:00
13:30:00	13:40:00	Pause	1	00:10:00	00:10:00
13:40:00	14:40:00	Poursuite par équipe (4 coureurs par équipe) 12 tours 3 Km	10	00:06:00	00:60:00
14:40:00	15:00:00	Encadrement Minimes - Cadettes : Course aux points 40 tours 4 classements	1	00:20:00	00:20:00
15:00:00	15:30:00	CLM 1 tour Départ Arrêté (2 coureurs)	20	00:01:30	00:30:00
15:30:00	15:40:00	Encadrement Minimes – Cadettes : Elimination (2 séries)	2	00:05:00	00:10:00
15:40:00	16:05:00	Vitesse par équipe (3 coureurs par équipe) 3 tours 750m	10	00:02:30	00:25:00
16:05:00	16:35:00	Américaine Qualifications (2 coureurs par équipe) 7,5 Km 30 tours 3 classements (8 équipes en finale)	2	00:15:00	00:30:00
16:35:00	16:55:00	Encadrement Américaine Minimes - Cadettes 10 Km 40 tours 4 classements	1	00:20:00	00:20:00
16:55:00	17:20:00	Course aux points (1 coureur par équipe) 50 tours 5 classements	1	00:25:00	00:25:00
17:20:00	17:35:00	Elimination (1 coureur par équipe)	1	00:15:00	00:15:00
17:35:00	17:45:00	Scratch (1 coureur par équipe) 5 Km 20 tours	1	00:10:00	00:10:00
17:45:00	18:15:00	Américaine Finale (2 coureurs par équipe) 60 tours 6 classements	1	00:30:00	00:30:00
18:15:00	18:25:00	Cérémonies Protocolaires Inter-Régions et lauréats individuels	1	00:10:00	00:10:00

## ANNEXE 3 - Epreuves inter-régionales de Cyclo-cross

### Article 1

Chaque inter-région doit intégrer une manche de cyclo-cross dans la Coupe de France Cadets des Départements. Cette épreuve de Cyclo-cross est la première manche de la Coupe de France Cadet des Départements de l'année N+1.

### Article 2 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales ou bi-départementales composées de 3 à 6 cadets ou cadettes maximum.

### Article 3 - Classements

A l'issue de l'épreuve, un classement par équipes est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale à la place réelle.

- 1<sup>er</sup> : 1 point
- 2<sup>ème</sup> : 2 points
- 3<sup>ème</sup> : 3 points
- et ainsi de suite

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales ou bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, ensuite les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

### Article 4 - Dossards

Les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de l'année précédente.

### Article 5 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ n'est pas fait selon l'ordre des dossards mais selon le processus ci-après :

- 1<sup>ère</sup> vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2<sup>ème</sup> vague : dans l'ordre des dossards, deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3<sup>ème</sup> vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Nous attirons l'attention des Comités Départementaux sur le fait qu'ils devront engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique.

Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

### Article 6 - Attribution des boxes de dépannage

Un box de dépannage est attribué à chaque équipe dans l'ordre du classement général de l'année précédente. Pour les équipes non classées, elles sont placées à la suite par tirage au sort.

### **Article 7 - Engagements**

Les engagements se font sur la plateforme Cicle web par les comités départementaux à partir du site internet de la FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

### **Article 8 - Matériel**

L'utilisation du matériel doit être conforme à la réglementation fédérale en vigueur.

Les VTT sont tolérés en dépannage uniquement.

La largeur maximale des pneumatiques est de 33 mm pour les vélos de cyclo-cross.

2 vélos maximum par coureur sont autorisés.

### **Article 9 - Règlements FFC**

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

## ANNEXE 4 - Finale nationale Route Cadets

### Article 1 - Participation

La finale nationale sur route de la Coupe de France Cadets des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale cadets composée de 5 à 6 coureurs maximum.

Les 5 premiers départements de chaque zone inter-régionale cadets sont qualifiés pour disputer cette finale nationale.

En cas de désistement d'un département, il est fait appel au 6<sup>ème</sup> du classement général de la Coupe de France Cadets des Départements de chaque zone inter-régionale et ainsi de suite afin d'avoir 5 équipes dans les 5 zones inter-régionales.

Aucun changement de coureurs n'est possible entre les deux épreuves, les équipes doivent être strictement identiques.

### Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons avec un développement maximum fixé par la réglementation en vigueur (CLM par équipe et Course en ligne)

Le pignon arrière de 14 dents est obligatoire pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il s'agit du casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.

Lors du CLM par équipe, le coureur ne peut pas changer de casque.

### Article 3 - Classements

Le classement général par équipe de la finale nationale sur route de la Coupe de France Cadet des Départements est effectué par addition des classements par équipe de l'épreuve du CLM par équipe et de l'épreuve de course en ligne.

En cas d'égalité, le classement du CLM par équipe est prépondérant.

Ce n'est pas une course par étape, il n'y a pas de classement général individuel au temps.

- Pour le CLM par équipe, le temps est pris sur le 4<sup>ème</sup> coureur, l'attribution se fait à la place réelle selon le barème ci-après :

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
45	40	35	32	30	28	26	24	22	21
<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>					
9	8	7	6	5					

- Pour la course en ligne, le classement par équipe est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale à la place réelle (1 point au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite).  
En cas d'ex-aequo entre les coureurs, est attribué à chaque coureur un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.  
Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Les équipes départementales terminant l'épreuve avec un minimum de trois coureurs sont classées en premier, les équipes terminant avec 2 coureurs sont ensuite classées, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
45	40	35	32	30	28	26	24	22	21
<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>					
9	8	7	6	5					

#### **Article 4 - Ordre de départ CLM**

Les équipes partent par vague selon le classement final de chaque zone inter-régionale. Les équipes classées 5<sup>ème</sup> de leur zone inter-régionale s'élancent en premier, ensuite les équipes classées 4<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

#### **Article 5 - Ordre de départ Course en ligne**

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué selon l'ordre des dossards mais selon l'ordre ci-après :

- 1<sup>ère</sup> vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2<sup>ème</sup> vague : dans l'ordre des dossards, le deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3<sup>ème</sup> vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les comités départementaux doivent engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance lors de l'appel des coureurs sur la ligne de départ.

#### **Article 6 - Dépannage**

Le dépannage est effectué selon les règles ci-après :

- CLM par équipe : Le règlement en vigueur de la FFC doit s'appliquer
- Course en ligne : L'organisation met à la disposition des coureurs deux véhicules de dépannage neutre, ainsi qu'une moto.  
Aucun autre véhicule ne sera autorisé à suivre la course.  
Le dépannage « à pied » est autorisé et sera précisé lors de la réunion des directeurs sportifs.

#### **Article 7 - Engagements**

Les engagements doivent être effectués sur internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC, rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

#### **Article 8 - Règlements FFC**

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

## ANNEXE 5 - Finale nationale Piste

### Article 1 - Participation

~~Les 4 premiers comités départementaux de chaque zone inter-régionale piste sont qualifiés pour la finale, constituant une équipe par département.~~

~~En cas de désistement de l'un des 4 premiers départements, il sera fait appel au 5<sup>ème</sup> département et ainsi de suite. En cas de défaillance de certains départements, l'organisateur se réserve le droit de faire appel à d'autres départements pour atteindre le nombre de 20 équipes.~~

~~Le nombre de coureurs par département est limité à 5 coureurs maximum (Cadets et Cadettes confondus).~~

Depuis quelques années, il a été constaté un manque de participation sur la finale nationale Piste de la Coupe de France Cadets des Départements, et un désistement de dernière minute des comités départementaux rendant impossible le repêchage d'autres départements.

Le mode de qualification et de participation a donc évolué comme présenté ci-après :

- Pré-engagement des comités départementaux souhaitant participer à la Finale Piste de la Coupe de France Cadets des Départements.

Dans le cas où il y aurait plus de 20 équipes départementales pré-engagées pour une piste de 200m, ou 24 équipes départementales pré-engagées pour une piste de 250m, la sélection se fera selon les critères suivants :

- Les 4 premières équipes de chaque manche piste inter-régionale de la Coupe de France Cadets des Départements
- Si les quotas ne sont pas remplis, il sera fait appel aux équipes ayant marquées le plus de points au classement général lors de la manche piste inter-régionale de la Coupe de France Cadets des Départements
- En cas d'égalité, il sera pris en compte le meilleur temps réalisé lors de la Poursuite par Equipes de chaque manche piste inter-régionale de la Coupe de France Cadets des Départements

Les zones inter-régionales se composent comme suit :

- Zone Nord : Normandie / Ile de France / Hauts de France (18 départements)
- Zone Est : Grand Est / Bourgogne Franche-Comté (18 départements)
- Zone Sud-Ouest : Nouvelle Aquitaine / Occitanie (25 départements)
- Zone Sud-Est : Auvergne-Rhône-Alpes / Provence Alpes Côte d'Azur / Corse (20 départements)
- Zone Ouest : Bretagne / Centre Val de Loire / Pays de la Loire (15 départements)

### Article 2 - Engagements

Le pré-engagement de chaque comité départemental devra se faire par mail à [j.pitavy@ffc.fr](mailto:j.pitavy@ffc.fr) avant le 30 juin 2019.

### Article 3 - Programme sportif

Le programme sportif de la finale nationale se compose de 7 épreuves :

- Poursuite par équipes sur 3 Km : Equipe de 4 coureurs
- Scratch sur 5 Km : 1 coureur
- Course aux points sur 14 Km : 1 coureur
- Vitesse par équipes : Equipe de 3 coureurs en opposition
- CLM Individuel 1 tour départ arrêté : 2 coureurs par département (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe)
- Elimination : 1 coureur
- Américaine sur 16 Km (Qualifications sur 10 Km) : 2 coureurs

Les deux dossards sont obligatoires pour toutes les épreuves.



En cas de chute importante empêchant le coureur de participer à toutes les épreuves dans lesquelles il était engagé, son équipe sera en mesure de le remplacer par un autre coureur. Le responsable d'équipe devra en informer le Jury des arbitres dans les meilleurs délais sous peine de voir sa demande refusée.

Toutefois, le respect de la règle de participation au CLM Individuel 1 tour départ arrêté devra subsister avec 2 coureurs par équipe autre que le démarreur de la Vitesse par équipes.

#### **Article 4 - Règlement des épreuves**

Le nombre de tours dépend de la distance de la piste du vélodrome accueillant les compétitions. Le nombre indiqué ici est calculé pour une piste de 200 m.

##### **a. Poursuite par équipes :**

Les équipes de 4 coureurs s'affrontent sur une distance de 3 Km pour les Cadets - 15 tours.

Les équipes prennent le départ en deux points opposés de la piste. Le départ se fera au bloc de départ.

Le troisième coureur de chaque équipe détermine le temps et le classement de l'équipe.

L'enregistrement du temps se fait sur la roue avant du troisième coureur de chaque équipe. Le classement se fait au temps.

Matériel utilisé :

- Vélo traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque traditionnel

##### **b. Scratch :**

Le scratch est une course individuelle sur la distance de 5 Km.

Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade externe, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Le départ est donné lancé, après un tour neutralisé. Les coureurs doublés par le peloton principal doivent immédiatement quitter la piste. Le classement final s'établit lors du sprint final en tenant compte des tours gagnés.

En cas d'entente entre coureurs, les arbitres peuvent mettre hors course les coureurs concernés.

Le dernier tour de la course est signalé par un son de cloche.

Les coureurs victimes d'un accident reconnu ont droit à une neutralisation pendant le nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m (Changement de vélo non autorisé). En retournant sur la piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident. Les coureurs neutralisés ne pourront remonter en piste dans le dernier kilomètre.

Le coureur ne terminant pas la course ne sera pas classé.

##### **c. Course aux points :**

Sur les pistes de 250 m ou moins, les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours. L'épreuve est toujours courue selon un multiple de 10 tours.

Longueur piste	Nombre de tours	Nombre de sprints	Distance totale en km
	Cadets	Cadets	Cadets
200 m	80	8	16

Il est attribué :

- 5 points au 1<sup>er</sup> coureur de chaque sprint
- 3 points au 2<sup>ème</sup> coureur de chaque sprint
- 2 points au 3<sup>ème</sup> coureur de chaque sprint
- 1 point au 4<sup>ème</sup> coureur de chaque sprint

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale sont doublés, soit :

- 10 points au 1<sup>er</sup> coureur
- 6 points au 2<sup>ème</sup> coureur
- 4 points au 3<sup>ème</sup> coureur
- 2 points au 4<sup>ème</sup> coureur

Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points.

Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

En cas d'égalité aux points, il sera tenu compte de la place lors du sprint final. Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des commissaires peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal.

En cas d'entente entre coureurs, le juge-arbitre peut mettre hors course les coureurs concernés, éventuellement après avertissement.

Un coureur lâché du peloton et doublé n'a pas le droit de mener, sous peine de mise hors course.

En cas d'accident reconnu, le coureur a droit à une neutralisation pendant le nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m. En retournant sur la piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident.

Attendu qu'un coureur ne saurait prétendre tirer profit de son accident, la faculté de reprendre la course ne peut être considérée par lui que comme un dédommagement. En conséquence, le coureur accidenté doit reprendre sur la piste la place qu'il occupait et à la même distance du coureur qui le précédait ou le suivait. Les coureurs accidentés et déjà neutralisés ne pourront remonter en piste dans le dernier kilomètre (nombre de tours le plus proche), mais garderont l'acquis des tours gagnés ou perdus et des points gagnés pour figurer au classement final.

Matériel utilisé :

- Vélo de piste traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque classique
- Changement de vélo non autorisé

#### **d. Vitesse par équipes**

La vitesse par équipes est une épreuve opposant deux équipes dont chaque coureur doit mener un tour. L'épreuve se déroule sur 3 tours de piste avec des équipes de 3 coureurs. En cas d'égalité, le meilleur temps réalisé lors du dernier tour de piste départage.

Le départ est pris au milieu de chaque ligne droite. La place de chaque équipe est fixée par les arbitres. Les coureurs de chaque équipe sont placés les uns à côté des autres sur la ligne de départ. La distance latérale entre chaque coureur doit être égale à 1,5 m. Le coureur placé à la corde est tenu par un bloc de départ et doit être le coureur de tête. Le coureur de tête mène le premier tour et s'écarte vers l'extérieur, puis il redescend pour quitter la piste sans gêner l'autre équipe. Le coureur qui était en deuxième position mène le tour suivant puis s'écarte de la même façon. Le troisième coureur termine seul le dernier tour.

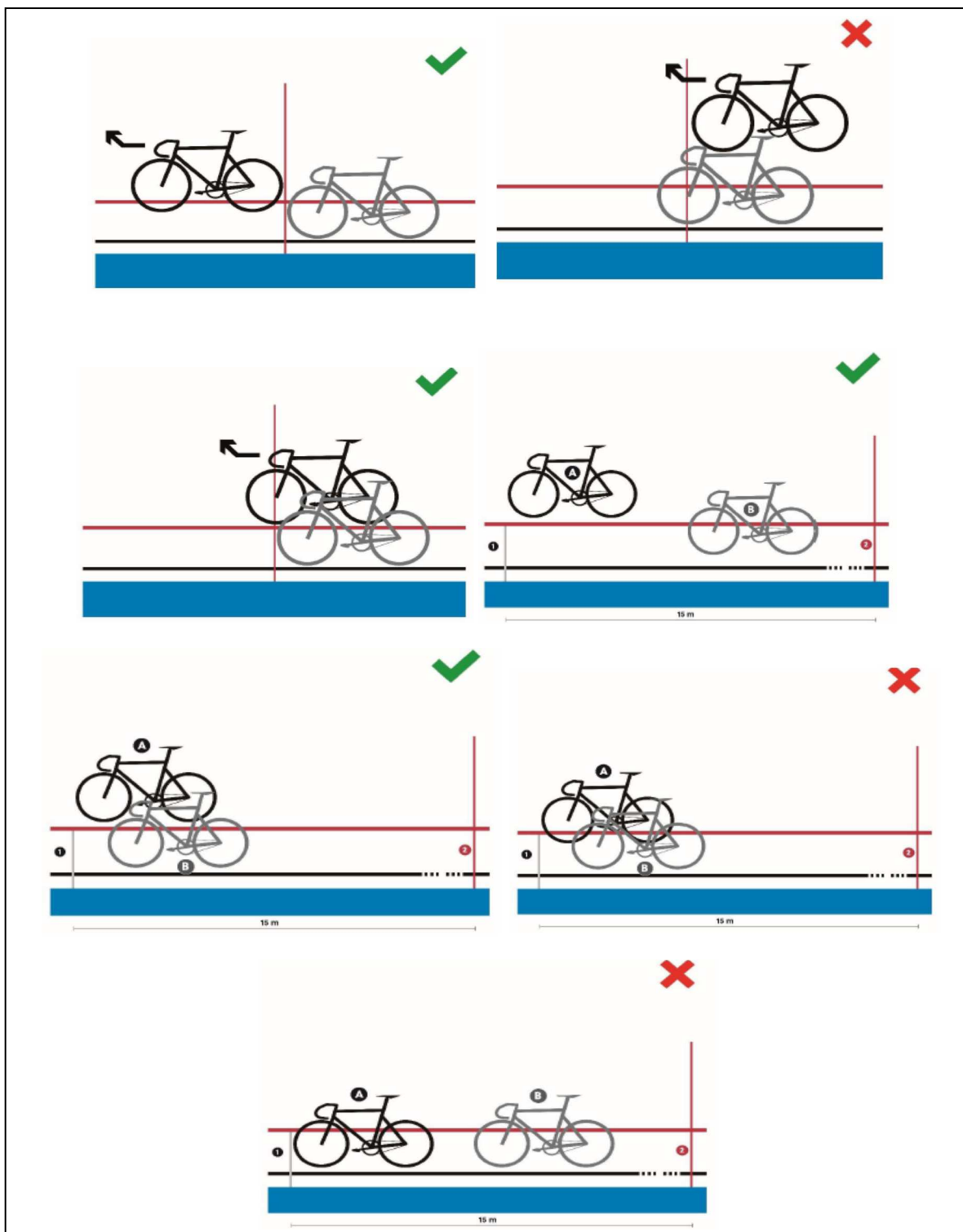
A l'accomplissement de son tour, l'avant de la roue avant du coureur de tête doit franchir la ligne de poursuite devant la partie avant de la roue avant du coureur suivant. Ensuite, le coureur de tête doit s'écarter immédiatement dans les 15 m après la ligne de poursuite.

La poussette entre équipiers est absolument interdite.

Si l'une des exigences ci-dessus n'est pas satisfaite, l'équipe sera déclassée à la dernière place du stade de la compétition.

Voir schémas ci-après :

✓ Valable    X Déclassement de l'équipe



En cas d'accident, la course est arrêtée et recommencée. Si l'équipe est victime d'un autre accident (reconnu ou non) lors de sa nouvelle tentative, elle sera reléguée.

En cas d'accident, l'équipe doit effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries. Toute équipe qui aurait été gênée par l'accident de son adversaire peut être autorisée, sur décision du collège des arbitres, à effectuer une autre tentative à la fin des séries.

#### e. CLM individuel 1 tour départ arrêté

L'épreuve de contre la montre est composée de 2 coureurs de chaque équipe qui participent à cette épreuve en individuel (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe).

Au départ, deux coureurs sont placés dans un bloc de départ en deux points diamétralement opposés de la piste. **En cas d'accident, le coureur devra effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries. Tout coureur qui aurait été gêné par l'accident de son adversaire peut être autorisé, sur décision du collège des arbitres, à effectuer une autre tentative à la fin des séries.** ~~Le starter arrêtera la course au moyen d'un double coup de revolver dans le cas d'un départ irrégulier. La course sera alors recommencée. En cas d'accident, la course est arrêtée et recourue immédiatement.~~ Un coureur qui provoque deux faux départs est éliminé.

Le classement des équipes sera fait par addition des temps des deux coureurs de l'équipe. Seront classés en premier les équipes ayant enregistrées 2 temps, puis les équipes n'ayant enregistrées qu'un seul temps (suite à un double faux départ).

En cas d'égalité au temps au classement des 2 coureurs, la meilleure performance individuelle prévaudra.

En cas de nouvelle égalité entre plusieurs équipes, il sera additionné le nombre de points attribué au classement général (pour les places concernées) divisé par le nombre d'équipes concernées.

Matériel utilisé :

- Vélo traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque traditionnel

#### f. Elimination

La course à l'élimination est une épreuve individuelle dans laquelle le dernier coureur de chaque sprint intermédiaire est éliminé.

Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade externe, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Le départ est pris lancé après un tour neutralisé, pendant lequel les coureurs doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée. Il est disputé un sprint chaque deuxième tour sur les pistes de moins de 333,33 m. Après chaque sprint, le dernier coureur, selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée, est éliminé. Si un ou plusieurs coureurs sont dépassés ou abandonnent la course entre deux sprints, ce seront eux qui seront éliminés au prochain sprint.

Dans certains cas, les arbitres peuvent décider d'éliminer un coureur autre que le dernier coureur du sprint (par exemple, si un coureur passe sur la côte d'azur). Le Président du collège des arbitres est responsable de prendre la décision finale de qui sera éliminé sur la base des informations du juge arbitre et des autres arbitres. Dans tous les cas, la décision concernant les coureurs devant être éliminés doit être prise et annoncée avant que les coureurs ne passent la ligne de poursuite sur la ligne opposée après le sprint éliminatoire. Si aucune décision ne peut être prise dans ce délai, aucun coureur ne sera éliminé avant le prochain sprint. Ceci sera alors indiqué par un drapeau vert sur la ligne de départ.

Un coureur éliminé doit quitter la piste immédiatement, faute de quoi il se verra disqualifié. Dans le cas où le coureur ne quitte pas la piste immédiatement, le président du collège des arbitres peut décider de neutraliser la course afin de faire sortir le coureur. Les coureurs éliminés doivent être classés en ordre inverse selon le moment de leur élimination (par exemple, le premier coureur éliminé est classé dernier, le second coureur éliminé est classé avant dernier, etc...).

Les deux coureurs restant en course disputent le sprint final. Leur classement se fait selon la position de la roue avant sur la ligne d'arrivée. Un tour gagné ne compte pas.

En cas d'accident reconnu impliquant un ou plusieurs coureurs, selon la décision du Président du collège des arbitres, la course sera immédiatement neutralisée pour une distance maximum équivalente au nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m afin de permettre aux coureurs impliqués de retourner dans le peloton. Dans le cas où tous les coureurs en piste sont victime d'un accident reconnu, la course sera neutralisée pour une durée maximum de 3 minutes, afin de permettre aux coureurs affectés de remonter en piste.

La neutralisation est indiquée par un drapeau jaune sur la ligne d'arrivée et tous les coureurs en piste doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée. La position de tout coureur échappé ou

lâché au moment de l'accident n'est pas prise en compte. La course est reprise au moment du retrait du drapeau jaune et au coup de revolver du starter.

Tout coureur incapable de reprendre la course à cet instant est éliminé et sa position déterminée selon le moment de son élimination. La cloche est sonnée au tour suivant pour indiquer le début du sprint.

A l'exception du cas où tous les coureurs en piste sont victimes d'un accident reconnu, du moment qu'il ne reste que quatre coureurs ou moins en piste, aucune neutralisation ne sera accordée et tout coureur ne finissant pas l'épreuve sera éliminé et sa position déterminée selon le moment de son élimination.

En cas d'entente entre coureurs, ces derniers seront disqualifiés.

#### **g. Américaine**

La course à l'américaine est une épreuve se disputant avec des sprints intermédiaires et courue par équipes de 2 coureurs. Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs. Les 2 coureurs de chaque équipe portent le même numéro de dossard avec une couleur de chiffre différente.

Les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333.33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.

Pour une piste de 250 m, les coureurs Cadets effectuent : 16 Km - 80 tours - 8 Classements

Il est attribué :

- 5 points à la 1<sup>ère</sup> équipe de chaque sprint intermédiaire
- 3 points à la 2<sup>ème</sup> équipe
- 2 points à la 3<sup>ème</sup> équipe
- 1 point à la 4<sup>ème</sup> équipe

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, sont doublés, soit :

- 10 points au 1<sup>er</sup> coureur
- 6 points au 2<sup>ème</sup> coureur
- 4 points au 3<sup>ème</sup> coureur
- 2 points au 4<sup>ème</sup> coureur

Une équipe qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points et une équipe qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs.

En cas d'égalité aux points, c'est la place lors du sprint final qui départagera.

Un premier groupe de coureurs, constitué d'un coureur de chaque équipe, se place au départ. La moitié de ce groupe est rangée le long de la balustrade extérieure et l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Un deuxième groupe de coureurs, constitué de l'autre coureur de chaque équipe, se range en file indienne le long de la balustrade extérieure opposée.

Après un tour neutralisé, le départ est donné lancé au premier groupe de coureurs au moyen d'un coup de pistolet. Pendant le tour neutralisé, le deuxième groupe de coureurs doit rester immobile.

Les coureurs de la même équipe peuvent se relayer à volonté. Les coureurs relayés doivent maintenir leur ligne, puis se positionner au-dessus de la ligne des stayers (ligne bleue) en attente de prendre un nouveau relais. Les groupes de coureurs constituant la course, doivent toujours passer au-dessus d'une équipe qui relaye.

Les sprints se déroulent suivant les règles régissant les épreuves de vitesse.

Une équipe considérée avoir pris un tour gagne 20 points quand elle a rejoint le dernier coureur du peloton le plus nombreux. L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course. Un coureur lâché du peloton ne peut aider un (des) coureur(s) qui tentent de prendre un tour au peloton, sous peine de mise hors course de l'équipe. Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs rejoignent la queue du groupe le plus important, ce (ces) coureur(s) bénéficieront du gain de 20 points. Les points du sprint seront attribués immédiatement aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.

Les équipes doublées 2 fois par le peloton principal peuvent être éliminées par les commissaires.

En cas de chute ou d'incident mécanique de l'un des coureurs, son équipier doit immédiatement reprendre la position de l'équipe dans la course. Il n'y aura pas de neutralisation. En cas de chute simultanée des 2 équipiers, l'équipe a droit à une neutralisation égale au nombre de tours le plus proche de 1 250 m. En remontant en piste, l'un des 2 équipiers doit reprendre la position que l'équipe occupait dans le peloton avant l'accident. (Changement de vélo non autorisé).

Dans le dernier Km, les équipes dont les équipiers chutent simultanément ou déjà neutralisés ne pourront pas reprendre la piste. Ces équipes seront classées en fonction des tours gagnés ou perdus et des points acquis au moment de l'accident.

Rappel :

Accident reconnu ou non reconnu selon la réglementation fédérale en vigueur (Article 3.2.21)

Sont considérés comme accidents reconnus :

- Chute légitime
- Crevaison
- Bris d'une pièce essentielle de la bicyclette

Tous les autres incidents sont considérés comme accidents non reconnus :

- Défaut de serrage : roue, guidon
- Courroie de cale-pied
- Blocage de pédale
- etc.

#### **Article 4 - Classement des Comités Départementaux**

Le barème de points est établi de la manière suivante :

- **Epreuves par équipe** : Poursuite par équipe - Vitesse par équipe - CLM Tour départ arrêté par addition des deux temps - Américaine :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

- **Epreuves individuelles** : Scratch - Course aux Points - Elimination :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas d'égalité, le meilleur résultat de la Poursuite par équipe sera pris en compte.

#### **Article 5 - Prise en charge financière**

Hébergement et restauration : Une prise en charge financière est effectuée par les Laboratoires Fenioux du samedi soir au dimanche à midi après les compétitions (soit dîner, nuitée, petit déjeuner et déjeuner) pour 7 personnes au total par équipe départementale (soit 5 coureurs cadets / cadettes et 2 accompagnateurs).

Les chambres réservées non utilisées seront à la charge des équipes. Le montant sera retenu sur les frais de déplacement.

Frais de déplacement : Des frais de déplacement sont pris en charge sur la base de 0,20 € du Km aller et retour du siège du comité départemental au lieu de compétition pour 2 véhicules uniquement. Les demandes de remboursement de frais de déplacement avec les factures seront à faire parvenir par les équipes avant la fin novembre de l'année au Comité local d'organisation à cro\_ffc@club-internet.fr

### **Article 6 - Réunion des directeurs sportifs**

Une réunion des directeurs sportifs avec le jury des arbitres se tiendra au vélodrome d'accueil le samedi avant le début des compétitions.

### **Article 7 - Créneaux d'entraînement**

Selon les possibilités du vélodrome d'accueil, des créneaux d'entraînements sur la piste de compétition doivent être proposés aux équipes :

Exemples de créneaux d'entraînements :

- Vendredi : 19h00 - 20h00
- Samedi matin : 11h00 - 12h00
- Samedi midi : 12h30 - 13h00 : Essais avec les blocs de départ
- Samedi après-midi : 13h00 - 13h50
- Dimanche matin : 7h30 - 8h25